

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 565

**Artikel:** Vocabulaire : Bellechasse : cachots ou "cellules de réflexion"  
**Autor:** Buffard, Jacques / Fueg, Jean-Christophe / Marthaler, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022583>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bellechasse: cachots ou «cellules de réflexion»

*Le 8 octobre dernier, 28 détenus de Bellechasse signaient une petite lettre à l'adresse du directeur de l'établissement. Cette lettre, la voici:*

*«Plusieurs détenus ont été mis au cachot cette semaine. Nous tenons à protester contre cette mesure. En effet, selon vos propres déclarations parues dans la presse, le cachot n'existe plus à Bellechasse. Nous n'acceptons pas l'euphémisme de «cellule de réflexion». Un cachot reste un cachot. » Le Concordat romand prévoit que les établissements pénitentiaires de Bellechasse ont pour mission de réinsérer socialement des délinquants accomplissant leur première peine. La mise au cachot — mesure de pure répression — est à nos yeux en totale contradiction avec ces principes.*

*» De ce fait, nous vous demandons de rapporter votre décision et donc d'interrompre immédiatement le séjour au cachot de nos co-détenus. Si les détenus actuellement au cachot n'en sont pas sortis le jeudi 9 octobre à 7 heures, nous cesserons immédiatement de travailler. »*

*Il y a un peu plus d'un mois (DP 560, 25.9.1980), nous publions dans ces colonnes le récit, par les détenus eux-mêmes, du dépôt d'une précédente pétition à Bellechasse. Aujourd'hui, à nouveau, le récit des signataires.*

Depuis plusieurs jours, la tension montait dans le pénitencier. Il y avait d'abord eu l'épisode tragique du football. Profitant d'un entraînement de sport, deux gars s'étaient évadés un soir, d'un sprint décidé à travers bois. Tohu-bohu parmi les gardiens. En représailles, on ne sait qui ordonne la suppression de l'heure de foot du lendemain. Nouveau tohu-bohu, parmi les détenus, cette fois. On commence toujours par demander poliment des explications. Les réponses viennent, loufoques: «Le rapport de confiance (oui, oui, authentique!)

entre les détenus et les gardiens est rompu. Quand les deux évadés se sont enfuis, pas un prisonnier n'a cherché à les rattraper!» Ouf! Mieux vaut entendre ça que d'être sourd, mais quand même... Première menace de grève: nous exigeons le rétablissement des heures de sport, sans quoi: nous cessons le travail. A la stupéfaction générale, Max-la-Menace (le directeur), pourtant réputé pour son inflexibilité, cède. Triomphe bizarre; nous reparlons aux patates mi-figue, mi-raisin.

Crescendo: les demandes régulières de remise en libération conditionnelle de plusieurs détenus en passe d'atteindre le cap des deux tiers de leur peine se voient opposer des refus inattendus (par rapport à la pratique courante des commissions de libération conditionnelle).

### LE COUP BAS DE LA COMMISSION

Le sommet est atteint début octobre. Pierre-Alain, qui demandait sa «condi» pour le 7 novembre, reçoit une lettre que personne n'est prêt d'oublier. La commission vaudoise lui fait part du renvoi de l'examen de son dossier à... janvier! A ce moment-là, Pierre-Alain sera déjà sorti pour la simple raison qu'il aura tiré toute sa peine. Magnifique exemple de refus de statuer, ignoble coup bas de beaux experts tout bouffis de leur suffisance, à l'encontre d'un homme démuné de tout moyen de défense. La seule autorité de recours est en effet le Tribunal fédéral! D'ici que les juges examinent le recours, le lierre aura poussé sur la façade du pénitencier. Pierre-Alain est effondré. On a fait un exemple: le chantage à la conditionnelle peut continuer à fonctionner.

Il fallait faire quelque chose, à la première occasion. Impossible de se laisser piétiner plus longtemps.

L'occasion se présenta très vite: en début de semaine, trois détenus se retrouvent au cachot.

Rapide description des lieux: une cellule nue, pratiquement sans lumière ni aération, un matelas à même le sol, une chiotte à la turque, une Bible, et

c'est tout. Isolation totale: pas de courrier, pas de radio. Pour la brimade: pas de cigarettes. Le repas (sans viande) est servi dans une gamelle, tout mélangé. Pour peu qu'il y ait de la salade et de la crème au chocolat en même temps au menu...

Plusieurs pétitions déjà avaient demandé la suppression de ces cachots, sans résultat. La pression sur la direction avait été toutefois suffisante pour que Max prétende devant la presse qu'à Bellechasse, il n'y avait plus de cachot, juste «une cellule de réflexion» (sic!). Evidemment, il y a des gens qui réfléchissent plus vite que d'autres: les intellectuels sont une fois de plus favorisés...

Immédiatement, une lettre de protestation et de solidarité circule. Elle ne conteste pas en soi les infractions au règlement et à la discipline commises par les détenus relégués au cachot (rentrée tardive de congé, tentative d'évasion, etc.), ni le fait qu'elles soient passibles de sanctions disciplinaires. C'est bel et bien le cachot en tant que moyen de répression qui doit être aboli. Le Moyen Age ne passera pas (plus). En conclusion, si les copains n'étaient pas sortis du cachot le jeudi 9 octobre à sept heures, nous refuserions d'aller travailler. Les délais sont courts. Quand la lettre est remise le mercredi 8 au soir, une partie seulement des détenus avaient eu l'occasion de la signer. Elle ne comporte pas moins de vingt-huit signatures, ce qui, vu les risques de l'opération, est un résultat inespéré.

### BRUITS DE CLEFS ET ENGUEULADES

Le jeudi 9 au matin, aucune réponse n'avait été donnée à la lettre. Nous allions donc passer aux actes. Au fur et à mesure que tarde l'ouverture des portes des couloirs, la nervosité monte. A sept heures et quart, nous recevons l'ordre des matons de tous retourner en cellule. La guerre d'usure commence. Chacun son tour, les détenus — chantage et intimidation — sont invités à retourner au boulot. Isolés dans nos cellules, nous entendons les allées et venues incessantes dans les couloirs, le bruit des clés, des échos d'engueulades. A midi,

vingt-cinq détenus qui poursuivent le mouvement reçoivent leur repas en cellule.

Max agit comme prévu: isoler les grévistes, les laisser mijoter dans leur jus aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce qu'ils craquent, les uns après les autres. Moralement, nous nous préparons pour un siège de plusieurs semaines.

#### RENOVÉS À LA MAISON

A deux heures de l'après-midi, c'est le coup de théâtre. Max annonce leur transfert à Champ-Dollon («où il n'y a pas de cachot, mais peut-être des cellules de réflexion») à quatre objecteurs genevois, sans doute considérés comme les meneurs de la bande. Il est bien connu que les prisonniers de droit commun sont plus proches de la bête que de l'homme, frustes, brutaux, analphabètes... Pierre-Alain est expédié à la prison centrale de Freebourg.

Nous (Jacques, Claude, Jean-Christophe, Robert) sommes totalement pris de court. Nous avons à peine le temps de plier bagage que déjà un fourgon cellulaire nous ramène vers les rives du Léman. Sentiment étrange d'avoir été renvoyés «à la maison» parce que nous n'étions pas sages. A Champ-Dollon, après une interminable traversée des embouteillages de la ville, nous débarquons en touristes (la guitare et les raquettes de badminton sous le bras) au milieu d'une fourmilière de gardiens

bien nerveux qui, ignorant les motifs de notre rapatriement pénitentiaire express, imaginaient déjà voir débarquer les inspireurs de quelque mutinerie générale... (C'est vrai que le souvenir de certains événements récents ne les a pas encore quittés...) La fouille et les formalités d'entrée s'éternisent.

Par chance, nous nous retrouvons à quatre dans la même cellule. Exit Bellechasse, une autre expérience commence...

Une semaine après les événements, nous ignorons encore tout de la situation actuelle à Bellechasse. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles précises quant au sort réservé à nos camarades restés sur place.

Aucun sentiment de gloriole, nous ne sommes pas des héros; aucun regret non plus: nous n'avons pas le choix des moyens, et nous étions quasiment contraints d'agir. Résultat: pour ainsi dire zéro. Max continuera à envoyer en cellule tous ceux qui refuseront la servilité.

Notre seul espoir (pour l'avenir) demeure: que l'addition de résultats nuls ne finisse par entraîner une modification de l'état (pesant) des choses, dans les prisons comme ailleurs.

Jacques Buffard, Jean-Christophe Fueg,  
Claude Marthaler, Robert Zimmermann.

#### MEDIAS

### Une petite visite à La Sallaz

Vendredi 16 octobre après-midi dans les bâtiments de la Radio romande à La Sallaz, abondance de visiteurs de marque. A tout seigneur tout honneur, Leo Schürmann d'abord, venu prendre la température des studios à peine remis du jugement du Tribunal fédéral dans l'affaire de la plainte de la FRTA contre «Temps présent». Et ensuite la

Municipalité de Lausanne, le syndic Delamuraz en tête, qui avait demandé à écouter toutes les émissions radiophoniques, flashes y compris, concernant les manifs des derniers samedis dans les rues de la capitale vaudoise. Meticuleux pointage, pesage de l'«objectivité» des journalistes: les soupçons des autorités zurichoises ont fait école, semble-t-il. Il est vrai que l'opération, du point de vue officiel, est de toute façon bénéficiaire: même si on se retire la queue entre les jambes, comme ce fut le cas pour MM. Delamuraz et consorts, on peut espérer que la manœuvre d'intimidation, avec

la perspective d'une plainte éventuelle, pèsera de tout son poids d'autocensure sur les journalistes concernés. Cela dit, trois questions: la radio a-t-elle cédé sur Zurich (après Radio 24 qui s'était pliée au diktat officiel pour des raisons évidentes de publicité et de bon voisinage), la radio a-t-elle cédé sur Lausanne, la jurisprudence est-elle dès lors établie au point qu'il suffira de s'être vaguement senti lésé pour enclencher le travail de recherches des bandes originales? Si oui, face à l'afflux prévisible d'amateurs de tous bords, la radio a-t-elle réservé les studios indispensables à des auditions dans de bonnes conditions? Si oui encore, la question des droits d'auteur a-t-elle été résolue — on pense en particulier à la «tartine» de Lova Golovtchiner qui risque bien de provoquer des files d'attente considérables.

### Gaz d'échappement: la presse est au parfum

Réduction des gaz d'échappement: les milieux de l'industrie automobile suisse sont contre, ce à quoi on pouvait s'attendre. Feront-ils pression sur la presse comme sur le «Tages Anzeiger» pour qu'elle s'aligne sur leurs positions? Ils annoncent en tout cas la couleur dans un des derniers numéros du «Touring» (16.10.1980): la réduction envisagée n'est pas seulement pratiquement irréalisable, elle est aussi nuisible sur le plan économique et commercial; nous citons: «(...) Toute une série de marques ne devraient-elles pas disparaître alors du marché suisse (connu jusqu'ici comme un marché de libre concurrence, avec tous les avantages correspondants) et l'automobiliste suisse ne disposerait-il alors plus que d'un «choix» parmi quelques rares modèles de véhicules? ces derniers pourraient alors être offerts à des prix arbitraires.» La liberté du commerce et de l'industrie et ses «avantages» (pour qui?) avant la santé.

Le 31 octobre 1963, il y a jour pour jour dix-sept ans paraissait le numéro 1 de «Domaine Public», alors bi-mensuel, sous la signature du rédacteur responsable André Gavillet.